

SÉANCE DU 04 JUILLET 2023

COMPTE D'EXPLOITATION ANNUEL 2022 DE LA REGIE INTERESSÉE DE L'EAU POTABLE		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 0 Procurations : 8	Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 6	<u>4-1</u>

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 28 juin 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Daniel MEMAIN.

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Michelle BARDOU - Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Pauline QUINTANILHA à Françoise PANCALDI - Michèle DUPUY à Martine GUILLAUME - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Michèle GOULIER à Daniel MEMAIN.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Le compte d'exploitation de la délégation de régie intéressée de l'eau potable doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal pour approbation en référence à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Il a été présenté le 15 juin 2023 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Les recettes s'élèvent à 960 436 € HT et sont en augmentation de 6,41 % par rapport à l'année dernière mais elles restent inférieures aux recettes prévisionnelles du contrat - valeur 2022.

Le contrat prévoyait une recette annuelle de 976 139 € HT en valeur 2022, le réalisé 2022 est donc inférieur de 15 703 € HT par rapport au montant prévisionnel, soit un écart de - 1,61 %. Pour rappel, en 2021, l'écart enregistré était de - 29 558 €, soit - 3,3%.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 951 995 € HT et sont en augmentation de 1,48 % par rapport à l'année précédente.

Les charges prévisionnelles du compte d'exploitation – valeur 2022, étaient estimées à 952 016 € HT, les dépenses de l'année sont donc égales aux charges du compte d'exploitation prévisionnel actualisé.

Au global, les recettes sont supérieures aux dépenses d'exploitation sur l'exercice et le compte présente un résultat positif de 8 441,38 € HT. La prime de gestion telle que prévue au contrat s'élève à 16 704,86 € HT.

L'application des règles contractuelles conduit à un solde net de – 9 952 € HT à la charge de la Commune.

Pour rappel, le solde net déficitaire 2021 s'élevait à – 35 577 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article unique : Approuve le compte d'exploitation annuel 2022 de la régie intéressée de l'eau potable.

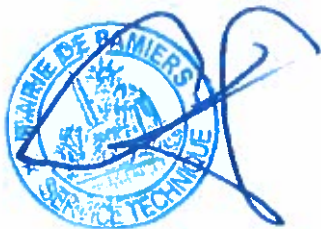
Fait en l'hôtel de ville, le cinq juillet deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 05 juillet 2023.

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Henri Uninski mentioned in the text above.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le 12/07/2023
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230704-23_16398-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023